



SARL ECOLE DE CONDUITE VINCENT

Agrément n° E17 044 00230

SIRET n° 420 857 039 000 69

407 AVENUE DE LA LIBERATION

44150 ANCENIS

02.40.96.12.74.

autoecolevincent@orange.fr

PROGRAMME DE FORMATION Permis AM

Votre formation à la conduite d'un cyclomoteur ou d'un quadricycle léger à moteur est d'une durée totale de huit heures au moins et se déroule sur minimum deux jours sans excéder quatre heures par jour.

Un cyclomoteur est caractérisé par une cylindrée inférieure ou égale à 50 cm³ (4kW pour les cyclomoteurs électriques) et une vitesse maximale égale à 45 km/h.

Le permis AM est obligatoire pour conduire un deux-roues dès 14ans.

Lors de l'inscription un livret est remis au candidat et contient un questionnaire préalable à la formation. Ce questionnaire permet à l'élève de réfléchir à son objectif et de faire un point sur l'état actuel des ses connaissances théoriques et pratiques.

La formation comprend cinq séquences théoriques et pratiques au cours desquelles vous allez travailler sur des connaissances et des compétences avec l'aide de votre enseignant de la conduite et de la sécurité routière. Si vous êtes mineur, au moins l'un de vos parents ou votre représentant légal est présent lors de la dernière séquence de la formation (séquence 5).

Le niveau des compétences acquises à l'issue de la séquence 2 relative à la formation à la conduite hors circulation et de la séquence 4 relative à la formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique est matérialisé par un chiffre auquel est associé une « case » :

« 1 » : compétence acquise.

« 2 » : compétence à renforcer.

A l'issue des séquences 2 et 4, en lien avec votre enseignant de la conduite et de la sécurité routière, vous cochez la case correspondant à votre niveau.

SEQUENCES DE LA FORMATION

Séquence 1 : Echanges sur les représentations individuelles autour de la conduite. **Durée** : 30 minutes.

- Expression et échanges sur le respect des règles.
 - Signalisation
 - Règles de circulation
- Expression et échanges sur des grandes thématiques de sécurité routière.
 - Vitesse
 - Consommation d'alcool ou d'autres produits
 - Utilisation de distracteurs
- Echanges sur l'influence du comportement des autres usagers de la route sur son propre comportement de conducteur.



SARL ECOLE DE CONDUITE VINCENT

Agrément n° E17 044 00230

SIRET n° 420 857 039 000 69

407 AVENUE DE LA LIBERATION

44150 ANCENIS

02.40.96.12.74.

autoecolevincent@orange.fr

Séquence 2 : Formation à la conduite hors circulation. **Durée** : entre 1 heure et 2 heures.

- Les équipements obligatoires pour la conduite d'un cyclomoteur : leurs rôles.
- La connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle).
- Les contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité.
- La maîtrise technique du véhicule hors circulation.
 - Position de conduite
 - Démarrage/arrêt du véhicule
 - Maintien de l'équilibre et de la stabilité en ligne droite (exercices sans et avec passager)
 - Ralentissement, freinage et immobilisation du véhicule
 - Tourner à droite et à gauche, réalisation de virages et de demi-tours (importance du regard)
 - Manœuvres de freinage et d'évitement.

Séquence 3 : Code de la route. **Durée** : 30 minutes.

- La signalisation verticale et horizontale : connaître la signalisation et comprendre son rôle.
- Les règles de circulation : connaître les principales règles et comprendre leur rôle.
 - Positionnement du véhicule sur la chaussée en ligne droite, virage et changement de direction.
 - Franchissement d'intersection et régime de priorité.

Séquence 4 : Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique. **Durée** : entre 3 et 4 heures.

- Démarrer le cyclomoteur qu'il soit déjà en circulation ou non.
 - S'insérer en sécurité dans la circulation
 - Prendre en compte la vitesse des autres véhicules et s'assurer d'être bien vu.
- Ralentir et immobiliser le cyclomoteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter.
 - Freinage et maintien de la stabilité.
 - Arrêt et départ en circulation (feux, stop).
 - Ralentir pour quitter la circulation.
- S'arrêter et stationner avec un cyclomoteur.
 - Précautions à prendre avant de s'arrêter ou de stationner.
 - Précautions à prendre pour s'insérer dans la circulation à la suite d'un arrêt ou d'un stationnement.
- Rechercher des indices utiles : signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers.
- Adapter l'allure en fonction des ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées (autres usagers, configuration des lieux, visibilité).
- Apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances.
- Négocier un virage.
 - Adopter une trajectoire sécurisée.



SARL ECOLE DE CONDUITE VINCENT

Agrément n° E17 044 00230

SIRET n° 420 857 039 000 69

407 AVENUE DE LA LIBERATION

44150 ANCENIS

02.40.96.12.74.

autoecolevincent@orange.fr

- Choisir la position sur la chaussée.
 - En ligne droite, en virage, en situation de croisement ou de dépassement.
 - En tenant compte de la signalisation verticale et horizontale
 - En intégrant les particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts)
- Franchir les différents types d'intersections.
 - Détecter et identifier le type d'intersection
 - Evaluer la visibilité
 - Adapter sa vitesse
 - Respecter les règles relatives aux ordres de passage
 - S'arrêter, le cas échéant, et repartir
 - Dégager une intersection
- Changer de direction.
 - Observer et analyser l'environnement
 - Avertir de son intention
 - Se placer. Tenir compte des particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts)
 - Adapter sa vitesse
 - Respecter les règles de priorité
 - Dégager une intersection

Séquence 5 : sensibilisation aux risques. **Durée** : minimum 1 heure.

Cette séquence a lieu en présence d'au moins d'un des parents de l'élève mineur ou de son représentant légal.

En fonction des besoins, quatre thématiques, parmi les suivantes, sont traitées :

- Les risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et des quadricycles légers à moteur et les cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules.
- Les conséquences d'un défaut d'entretien du véhicule sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore).
- Les risques dû au débridage : rappel de la réglementation et conséquences sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore)
- Les produits psychoactifs et la conduite : statistiques, consommation, effets.
- La vitesse et ses conséquences sur la conduite : équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage.
- La prise en compte des autres usagers vulnérables : piétons, cyclistes, motocyclistes.
- L'influence et la pression des pairs sur le comportement du futur conducteur
- Observations et conseils de l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière (à l'attention de l'élève et de l'un de ses parents ou de son représentant légal s'il est mineur).

En fin de formation, une attestation est délivrée, elle autorise le titulaire à conduire, sur le territoire national, les cyclomoteurs ou les quadricycles légers à moteur pendant une durée de quatre mois à compter de la délivrance. Le permis AM sera envoyé par l'ANTS au domicile du candidat.